



# L'EXERCICE DU DROIT DE GRÈVE N'EST PAS NÉGOCIABLE !

**Le Sénat va prochainement examiner une proposition de loi « visant à concilier la continuité du service public de transport avec l'exercice du droit de grève ».**

**La CGT alerte sur cette attaque contre un exercice démocratique fondamental. Elle mettra tout en œuvre pour que ce projet de loi ne voit pas le jour**

Ce texte qui constitue une nouvelle charge de la droite parlementaire et du MEDEF contre le droit de grève est l'unique réponse aux revendications posées dans les mouvements sociaux de la dernière période. Il vise à interdire les grèves dans les services publics 60 jours par an, en instaurant une période maximale de suspension de 15 jours consécutifs, chaque période de suspension devant être suivie d'une période neutralisée de 5 jours. En cas de manquements, des peines d'amende pourraient aller jusqu'à 15 000 euros et un an d'emprisonnement, et pourraient être assorties d'une peine complémentaire d'interdiction d'exercer une activité professionnelle en lien avec un service public pour une durée maximale de cinq ans.

La fédération CGT des cheminots réfute toute criminalisation et limitation du droit de grève, droit constitutionnel.

Tout salarié doit pouvoir l'exercer dès lors qu'il le juge nécessaire pour défendre ses intérêts. Face à l'attitude autoritaire d'un gouvernement et d'un patronat qui refusent de négocier et d'entendre les revendications des salariés du secteur public comme du secteur privé, l'exercice du droit de grève est un des moyens de se faire entendre.

La polémique engagée autour du droit de grève sur fond de campagne électorale a pour but de masquer les raisons profondes des mouvements revendicatifs en cours : le démantèlement du service public, ferroviaire notamment, la dégradation des conditions de travail des cheminots, le manque d'emplois et de moyens financiers, la baisse du pouvoir d'achat.

Pour la CGT, le débat doit porter sur :

- De nouveaux choix et orientations pour les services publics permettant à ceux-ci de se moderniser et de se développer, et de mieux répondre aux attentes et revendications des cheminots.
- Renforcer la représentation des salariés en proximité pour faire vivre la démocratie sociale.

Le droit de grève est déjà très encadré, le restreindre ne réglera rien.

**La CGT exige que les dispositions actuelles, fréquemment bafouées par les directions des entreprises ferroviaires soient respectées et appliquées, notamment la négociation obligatoire dans les délais dévolus.**

CONTACT  
SERVICE PRESSE  
COMMUNICATION  
Cédric ROBERT  
Tél : 01 55 82 84 32  
com@cheminotcgt.fr

